

Compte -rendu de la réunion de conseil du 29 juin 2021

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Barbara TOMPOUSKY ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Benoît PROYART, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Ophélie COUZEREAU représentée par Frédéric BÉRULLIER,
Mme Claire DACHICOURT représentée par M. Vincent RETOURNÉ,
M. Jérémy DEVOS représenté par M. Gabriel LEFEVRE,
M. Marino PEGORARO représenté par M. Michel VAN DE VELDE,

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Francis JULLIEN.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20H00

À l'ouverture de la séance, M. le Maire demande une modification de l'ordre du jour suite à la procédure de recrutement concernant l'adjoint technique : en point N° 7 Point acquisition terrains, en N° 8 recrutement d'un agent contractuel, en N°9 Repas des aînés, en N°10 Questions diverses. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1- Approbation du compte-rendu du 18 juin 2021 :

Aucune Remarque n'étant formulée, le Compte-rendu du 18 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2- DELIB 22-06-2021 Convention de mise à disposition des services techniques de la CCALN.

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le conseil communautaire de la CCALN a renouvelé sa proposition de prestations des services techniques aux communes membres. Une convention est à signer par la commune pour bénéficier de ces services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité la signature de cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

3- DELIB 23-06-2021 Dépose du réseau câblé.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un devis d'AXIANS concernant la dépose de câbles coaxiaux et de boîtiers de raccordement et de déviation afin de permettre l'installation de la fibre. M. LEFEVRE demande combien de mètres sont à déposer, il lui est répondu 3 332 mètres à 1€ le mètre HT. M. BÉRULLIER s'interroge sur la facturation imposée à la commune.

M. le Maire précise que la commune bénéficie d'une participation de la part de SOMME NUMÉRIQUE à hauteur de 50 % pour cette dépose. Le reste à charge pour la commune est de 2 336.00 € HT soit 2 803.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à la majorité ce devis (11 voix pour et 4 abstentions) et autorise M. le Maire à le signer.

4- DELIB 24-06-2021 Achat tondeuse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un devis de MMT MOTOCULTURE concernant l'achat d'une tondeuse débroussailluse afin d'entretenir la parcelle où se trouve l'étang communal car la tondeuse utilisée dans la commune est inadaptée à ce terrain et pourrait se dégrader rapidement. Le devis est d'un montant de 778,05 € HT soit 933,66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité l'achat de cette tondeuse et autorise M. le Maire à le signer.

5- DELIB 25-06-2021 Achat remorque basculante.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu trois devis concernant l'achat d'une remorque basculante :

- Le 1er est d'un montant de 1 400,50 € HT soit 1 680,60 € TTC de chez MMT, remorque basculante simple.
- Le 2ème est d'un montant de 1 670,00 € HT soit 2 004,00 € TTC de chez AVRE REMORQUE, remorque simple.
- Le 3^{ème} est d'un montant de 2 040,00 € HT soit 2 448,00 € TTC de chez AVRE REMORQUE, remorque basculante avec système hydraulique.

M. le Maire précise que le système hydraulique simplifierait les manipulations et éviterait d'éventuels accidents. M. BÉRULLIER indique que cette remorque pourrait être mise à disposition des associations de la commune lors de leurs manifestations. M. JULLIEN demande si une bâche est incluse dans les devis, il lui est répondu que c'est un kit grillage qui est fourni avec la remorque. M ; LEFEVRE propose de transformer la remorque actuelle en plateau, il lui est répondu qu'il n'y aura pas la place pour stocker ce plateau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acheter la remorque dont le devis est de 2 040,00 € HT soit 2 448, 00 € TTC et autorise M. le Maire à signer le devis. M. RETOURNÉ et M. DUMONT propose d'y ajouter des rampes afin d'y monter les matériels roulants, il leur est répondu que ce n'est pas une bonne idée de transporter des matériaux lourds dans la remorque car elle à un Poids Total à Charge de 750 kg. M. BÉRULLIER demande s'il est possible de faire une convention avec la CCALN concernant le ramassage des déchets verts, il lui est répondu que, dorénavant, c'est une entreprise extérieure qui s'en charge et qu'il n'y a pas d'endroit de stockage pour les déchets verts en attendant leur transfert en déchetterie.

6- DELIB 26-06-2021 Décision Modificative N°2/2021.

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut prendre une Décision Modificative concernant le Budget 2021 suite à l'achat de la tondeuse, de la remorque ainsi qu'à la dépose des câbles et boîtiers.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

Section d'Investissement :

- | | |
|---|--------------|
| - Compte 2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes : | - 4 000,00 € |
| - Compte 2182 : Autres immobilisations corporelles : | + 3 000,00 € |
| - Compte 2158 : Autres installations, matériel et outil : | + 1 000,00 € |

Section de fonctionnement :

- | | |
|---|--------------|
| - Compte 678 Autres charges exceptionnelles : | - 3 000,00 € |
| - Compte 615232 : Réseaux : | + 3 000,00 € |

7- Point acquisition terrains.

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a contacté Maître DUPUY concernant les terrains qui se trouvent à proximité de la salle des fêtes. Maître DUPUY va demander un état hypothécaire. Si cela ne donne rien, 2 possibilités s'offrent à la commune : soit considérer ces biens sans maîtres et prendre un arrêté, soit attendre 30 ans si l'entretien de ces terrains est réalisé par la commune. M. le Maire précise que cela fait environ 10 ans que la commune entretient ces terrains. M. LEFEVRE signale qu'une commune voisine à déjà eu ce cas de figure à traiter. M. le Maire informe les membres qu'un des héritiers doit passer en mairie pour voir si ces parcelles ont été incluses dans sa succession. À suivre lors des prochaines réunions.

8- DELIB 27-06-2021 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet dont la durée hebdomadaire de travail est inférieure au mi-temps.

M. le Maire informe les membres présents que le contrat de l'adjointe technique qui se charge de la cantine et de l'entretien des locaux arrive à son terme au 31 août prochain. Il signale que la procédure pour le recrutement a changé au 1^{er} janvier 2020. L'adjointe a informé M. le Maire qu'elle était toujours intéressée par ce poste. M. le Maire informe les membres du Conseil, qu'il est très satisfait de ses services et qu'il n'a entendu aucun reproche concernant son travail. L'ensemble des membres présents accepte, à l'unanimité, la reconduction de son contrat après la période obligatoire de recrutement.

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-5° ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide :

- La création à compter du 1^{er} septembre 2021 d'un emploi permanent d'agent de restauration dans le grade d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet, à raison de 16 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu que la création ou la suppression de l'emploi dont il est question dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression du service public ; qu'il y a donc lieu d'y pourvoir par un agent contractuel, Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- L'agent pourra être débutant et la rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

7- Repas des aînés.

M. le Maire évoque le repas des aînés et demande aux membres présents s'il doit avoir lieu. M. RETOURNÉ demande quelles sont les contraintes actuelles, il lui est répondu qu'il n'y a plus de jauge mais qu'aucune autre indication n'a été fournie. M. JULLIEN signale qu'il a entendu des commentaires concernant l'annulation du repas de l'année précédente, il lui est répondu que les contraintes sanitaires ne permettraient pas le déroulement de ce repas. M. le Maire rappelle aux membres que la somme allouée au budget 2020 a été ajoutée au budget 2021. Mme CATEL et M. RETOURNÉ proposent de faire cette manifestation dans un restaurant, sachant qu'ils appliquent un protocole particulier ce qui réglerait le problème des contraintes sanitaires. M. le Maire signale qu'il faudra réserver un moyen de transport collectif pour les y emmener. L'ensemble des membres présents est d'accord pour cette proposition. M. le Maire informe les membres du conseil que ce repas est ouvert aux conseillers municipaux gratuitement mais que si leur conjoint participe, il devra s'acquitter du montant de son repas. M. le Maire se charge de contacter les restaurants aux alentours tiendra informé les membres du Conseil de la suite donnée à cette proposition. Une fois le lieu trouvé, un coupon sera distribué aux personnes concernées avec une date limite de réponse par retour en mairie.

8- Questions diverses.

- M. le Maire informe les membres du Conseil sur l'état d'avancement des travaux d'embellissements dans la commune : Les bancs, les poubelles et le poteau distributeur de sacs pour déjections canines sont arrivés. Après concertation des membres présents, les différents emplacements sont choisis.
- Mme CATEL demande qui est en charge de l'entretien du panneau d'entrée de la commune situé au niveau du cimetière car il est en très mauvais état et il n'y a pas de jardinière, il lui est répondu que c'était à la charge de la CCALN mais qu'elle ne le fait plus, qu'elle devait restituer la jardinière mais qu'elle ne l'a pas fait. M. le Maire va y regarder.
- M. BÉRULLIER demande ce qu'il en est des plaques commémoratives de la salle des fêtes et de l'école, il lui est répondu que le projet a été présenté lors du dernier conseil d'école et qu'il n'a rencontré aucune objection. Il reste un courrier à faire à l'inspection académique pour demande d'avis.
- M. le Maire informe que des travaux vont avoir lieu du 05 au 13 juillet rue de la Cité pour un branchement de gaz et que la circulation et le stationnement en seront modifiés.
- M. LEFEVRE et M. BOULOGNE demande l'état d'avancement concernant le chemin d'exploitation car cela ne fait pas propre, il leur est répondu que le propriétaire a été rencontré et qu'il était toujours en attente d'information.
- M. TOMPOUSKY signale également qu'il y a un terrain non entretenu dans la rue de la Cité et que c'est elle qui l'entretien régulièrement, il lui est conseillé d'essayer de contacter au moins un des propriétaires si elle est intéressée par cette parcelle.

- M. le Maire informe les membres du Conseil que les transformateurs ne seront probablement pas posés avant la 2^{ème} semaine de juillet par ENEDIS ; ils doivent être déplacés de quelques mètres à cause de gaines qui n'étaient pas signalées sur les plans. M. BÉRULLIER précise qu'il faudra bien faire le tour à la fin du chantier pour signaler toute rectification à faire sur les chaussées.
- M. le Maire informe qu'il est possible de faire le feu d'artifice le 13 juillet prochain mais qu'il a besoin de volontaires pour l'organisation dans l'après midi précédente. M. le Maire va voir M. HORDÉ pour connaître l'heure et les conditions de balisage. Après concertation des membres, il est décidé de faire une retraite aux flambeaux à partir de 22H. Il est décidé de faire un barbecue républicain à proximité de la salle des fêtes Les habitants pourront amener leur repas car les barbecues seront mis à disposition. M. le Maire se charge d'acheter des lampions. Une communication sera faite aux habitants en même temps que la distribution de la lettre du Maire.
- M. RETOURNÉ demande ce qu'il en est du courrier reçu d'une habitante de la rue du Bosquet, après concertation plusieurs pistes sont abordées, M. BÉRULLIER va rencontrer cette personne pour avoir de plus amples informations et ainsi trouver la meilleure solution, il va également consulter le voisinage pour connaître leur ressenti.
- M. B. PROYART demande à quoi sert la commission école animation car il n'est pas convié au conseil d'école, il lui est répondu que les conseils d'écoles sont réservés aux parents d'élèves élus, le Maire et un adjoint. Il est proposé d'envoyer une copie du compte rendu des conseils aux membres de la commission.
- M. JULLIEN demande qui est en charge de l'entretien du talus situé rue Thiers car c'est la personne qui entretient la commune qui s'en occupe, M. le Maire répond qu'il peut demander à la CCALN de le faire.
- M. le Maire informe les membres qu'il attend de revoir avec le cabinet TESSON afin de continuer ses recherches des propriétaires des terrains situés rue Thiers. Il rappelle que dans le cadre de la création d'un parking, une demande sera à faire au département.
- M. RETOURNÉ demande s'il est possible d'avoir un devis pour le remplacement du grillage de l'école ainsi que de celui de la rétention d'eau.
- M. RETOURNÉ informe les membres du conseil que la participation des enfants aux plantations a été accepté lors du dernier conseil d'école mais il ne faut pas que cela soit trop éloigné des salles de classe.
- M. le Maire informe que le logement N° 3 sera de nouveau loué à partir du 1^{er} Août prochain et que le contrôle aura été réalisé avant. M. B. PROYART demande comment cela se passe si des travaux sont à réaliser dans le logement, il lui est répondu que le futur locataire n'y voit aucun inconvénient même s'il est déjà en place.
- M. H. PROYART signale qu'il y beaucoup de mauvaises herbes autour de l'égout situé devant le N°4 qu'il y a des mauvaises odeurs, M. le Maire va le signaler à Sébastien.
- M. BÉRULLIER signale que la fête de la musique était très réussie et félicite les organisateurs.

Séance levée à 22h25

Le secrétaire de séance
Francis JULLIEN

